

**La ville de Nangis**  
(Seine et Marne) - 8710 habitants - Située à 45 min de Paris

## **RECRUTE**

### **UN(E) DIRECTEUR(RICE) D'ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRE**

#### **« LA JOUERIE »**

**A pourvoir le 1<sup>er</sup> Octobre 2020**

**Placé(e) sous la responsabilité de la Directrice du service éducation, vous aurez pour missions de :**

Concevoir, organiser, gérer et coordonner la mise en place d'activités dans un équipement de loisirs dans le respect de la réglementation en vigueur et du Projet Educatif Du Territoire.

Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

Encadrer l'équipe d'animation.

#### **Activités relatives au poste**

##### **Gestion Pédagogique**

Elaborer le projet pédagogique en concertation avec l'équipe d'animation et en lien avec le projet éducatif de territoire,

Concevoir et mettre en œuvre des actions innovantes dans la structure,

Mettre en place des activités de loisirs d'éveil, sportives, culturelles,

Elaborer des bilans d'activités et d'actions de l'établissement,

Conduire les projets en prenant en compte le public, l'environnement, la sécurité, les réglementations, les conditions d'hygiène...

Participer à toutes les instances permettant de coordonner et de travailler avec tous les acteurs des projets concernés par le public des 6/14 ans et permettant la réflexion, la coordination avec le travail des intervenants.

##### **Gestion du personnel**

Recruter les animateurs,

Effectuer les remplacements d'animateurs,

Animer, encadrer, gérer et évaluer une équipe d'animateurs

##### **Gestion de la structure**

Concevoir un budget, le négocier, le suivre,

Assurer le suivi de la régie d'avance,

Gérer et maintenir la structure en état,

Appliquer et contrôler les règles d'hygiène et de sécurité,

Gérer l'économat (goûters, stocks...),

Mettre en œuvre la réglementation relative à l'hygiène alimentaire,

Appliquer et contrôler la réglementation DDCS et effectuer les déclarations

Suivre les fiches sanitaires des enfants et gérer les protocoles d'accueils individualisés,

Gérer les arrêtés, conventions en lien avec les différents projets de la structure,

Informé, rendre compte et faire des propositions à l'organisateur,

### **Gestion du public**

Mettre en place un accueil en direction des enfants et des parents,  
Informers les parents du projet pédagogique, du fonctionnement de la structure et des activités en organisant différents moments de rencontre,

### **Connaissances et expériences souhaitées :**

BPJEPS obligatoire ou autre diplôme prévu par l'arrêté modifié du 9 février 2007

Connaissance de la réglementation DDCCS

Permis de conduire

### **Qualités requises :**

Savoir encadrer et animer un collectif et gérer les conflits

Qualités rédactionnelles

Sens de l'organisation

Discretion professionnelle et devoir de réserve

Savoir diriger une structure et gérer un équipement

Savoir gérer un budget

Savoir concevoir et animer des actions pédagogiques

Être force de proposition

Savoir anticiper et analyser

Aisance relationnelle

Savoir communiquer

Capacité à développer des idées

Conscience professionnelle

### **Horaires et particularités**

Travail possible en week-end et en soirée, lié au service (principe de la récupération)

Annualisation du temps de travail

Les horaires peuvent être modulables et flexibles en fonction des besoins du service (retard parent, sortie, nombre d'enfants...)

Agent mis à disposition de la CCBN (ensemble du territoire) le mercredi, les vacances scolaires.

Une participation aux temps de réunion de préparation des projets / activités et de concertation est obligatoire et planifiée en fonction des besoins.

Seuls les frais kilométriques dus à un changement de site au cours de la journée sur les temps d'activité dédiés à la CCBN seront pris en charge par la CCBN.

### **REMUNERATION :**

Rémunération statutaire, régime indemnitaire et 13<sup>ème</sup> mois, COS et CNAS

### **CONTACT :**

Merci d'adresser votre candidature lettre de motivation + C.V à Madame le Maire -via [recrutement@mairie-nangis.fr](mailto:recrutement@mairie-nangis.fr) **avant le 22 septembre 2020.**